

Projet de budget 2024 de l'Etat de Genève

Attention votre pouvoir d'achat est à nouveau attaqué !

LA MOBILISATION S'IMPOSE...

Venez montrer votre détermination à l'

ASSEMBLÉE du PERSONNEL

de la fonction publique et du secteur subventionné

le JEUDI 19 OCTOBRE 2023 à 20h00

au Palladium, rue du Stand 3bis à Genève

Comme annoncé dans notre précédente lettre-info, nous invitons tout le personnel de l'État et du secteur subventionné à participer à cette importante Assemblée du personnel qui se tiendra le jeudi 19 octobre prochain à 20h00 au Palladium.

Le Cartel intersyndical vous informera des enjeux en cours :

- ⇒ Avec la non-indexation annoncée pour 2023, cumulée à celles de 2021 et 2022, c'est **une perte de 3.16%** que le personnel subirait
- ⇒ Les salarié-es du secteur public et parapublic ont déjà perdu l'équivalent d'au moins un demi-salaire depuis 2021
- ⇒ Sans compter que les hausses successives du coût des assurances maladies ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'inflation
- ⇒ Alors que les autres cantons romands et les communes genevoises vont indexer les salaires de leur personnel, l'Etat de Genève serait le seul à ponctionner aussi durement le pouvoir d'achat de ses employé-es

Ainsi, l'Assemblée des délégué-es du Cartel intersyndical a décidé, le 5 octobre dernier, d'exiger du Conseil d'Etat

une indexation des salaires de 5% – voir prise de position de l'AD ci-après

L'Assemblée du personnel devra se prononcer sur les moyens de lutte à mettre en œuvre (manifestations, grèves, etc.) en appui à cette revendication d'une hausse des salaires de 5%.

Venez nombreuses et nombreux montrer votre détermination au Conseil d'Etat et au Grand Conseil

Projet de budget 2024 de l'État de Genève (PB2024)

L'Assemblée des délégué-es du Cartel, réunie le 5 octobre 2023, a pris connaissance du projet de budget 2024 du Conseil d'État, et a pris position comme suit :

Considérant :

1. La décision du Conseil d'État de n'octroyer, pour 2023, aucune indexation au personnel de l'État et du secteur subventionné alors qu'il prévoit un taux d'inflation de 2% d'octobre 2022 à octobre 2023 ;
2. Que cette non-indexation cumulée à celles de 2021 et 2022 **conduit à un perte de salaire réel de 3,16%** pour l'ensemble du personnel des services publics et parapublics ;
3. Qu'avec le manque à gagner des indexations absentes ou partielle, **les salarié-es ont déjà perdu l'équivalent d'au moins un demi-mois de salaire** depuis 2021 ;
4. Que l'indice des prix à la consommation pris en compte pour le calcul de l'indexation **n'inclût pas les primes maladies, dont la hausse atteint 9,1%** pour Genève en 2024 et que la TVA va connaître une augmentation de 0,4% dès janvier 2024 ;
5. Que **les excédents cumulés** des comptes 2021 et 2022 de l'État de Genève ont été de **1,532 milliards** alors que les projets de budget étaient déficitaires (**sous-estimation systématique des revenus** justifiant des mesures d'économie sur le dos de la fonction publique) ;
6. Que la grande majorité des coordinations des services publics romands se rallie à la revendication de l'Union Syndicale Suisse visant à obtenir **une hausse des salaires nominaux de 5% dès le 1^{er} janvier prochain** ;
7. **Que les moyens accordés au secteur subventionné ne permettent pas de suivre l'évolution des coûts dus à l'inflation, à l'augmentation des besoins et au respect des lois** (aux HUG, les mesures préconisées par l'OCIRT concernant pauses et temps d'habillage se font sans augmentation de postes, et donc sur le dos du personnel) ;
8. Qu'avec le plan de mesures structurelles annoncé par le Conseil d'Etat et les baisses d'impôts promises par les partis de droite, **d'autres attaques contre la fonction et les prestations publiques se préparent.**

L'Assemblée des délégué-es du Cartel intersyndical

⇒ **Exige une indexation des salaires de 5% (renchérissement et hausse des primes maladie)** et que des moyens adéquats à l'évolution des coûts et des besoins soient accordés au secteur subventionné, y compris pour les structures non soumises à la Ltrait ;

Cette indexation est d'autant plus importante, qu'il manque en outre : l'allocation vie chère pour les temps partiels, des moyens pour la mise en conformité à la Ltr des HUG, des moyens pour l'augmentation des rentes.

⇒ Mandate le comité du Cartel afin qu'il porte cette revendication auprès du Conseil d'État ;

⇒ Décide de convoquer **une Assemblée du Personnel pour le jeudi 19 octobre à 20h00, salle du Palladium** (rue du Stand 3bis, Genève) ;

⇒ Mandate le comité du Cartel afin d'organiser et mettre en œuvre **toute action de lutte utile en appui aux revendications du personnel** (manifestations, grève, etc.).

Prise de position adoptée à l'unanimité moins une voix et deux abstentions